

Séance du Conseil d'Administration en date du 10 janvier 2018

## Délibération n° 2018-001

---

### Ordre du jour :

1. Informations du président
  2. Modalités de fonctionnement du conseil d'administration
  3. Présentation de l'équipe de direction
  4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université
    - 4.1. Délégations du conseil d'administration au président de l'université**
    - 4.2. Avis sur l'aide sociale d'urgence
    - 4.3. Avis sur la tarification de la restauration
    - 4.4. Modalité d'avancement des personnels enseignants-chercheurs
    - 4.5. Modalités de comptabilisation du temps de travail des personnels BIATSS, du Service Commun de Documentation et de Santé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018
  5. Délibérations relatives aux questions budgétaires et financières
    - 5.1. Durée des amortissements
    - 5.2. Seuil des immobilisations
    - 5.3. Seuil du remboursement dérogatoire des nuitées de mission
  6. Questions diverses
- 

*Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, président de l'université de Lille.*

### Etaient Présents :

Collège A : Martine BENOIT, Marie-Christine COPIN, Etienne FARVAQUE, Jérôme FONCEL, Patricia MELNYK, Christophe NIEWIADOMSKI, Sophie TISON

Collège B : Moulay-Driss BENCHIBOUN, Jacopo VIZIOLI, Claude HOSSEIN-FOUCHER, Chad LANGFORD, Anne FRETTEL, Gilles TOULEMONDE, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI

Collège BIATSS : Anthony LENS, Benoît RUCKEBUSCH, Karine DEGRENIER, Fabien SANTRE, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Baptiste COUPE (suppléant de Marion MAUCHAUSSEE), Benjamin RELIQUET, Yann ADAMSKI (suppléant de Marie MORTYR), Anouar BENICHOU, Wasiim GULABKHAN, Léo PETIT (suppléant d'Estelle DORMION)

Personnalités extérieures : Frédéric BOIRON, Nicolas LEBAS, Annie LEYS, Samir OULD ALI, Françoise PAILLOUS, Nathalie SCOL

### Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :  
Aymeric POTTEAU                      procuration à Gilles TOULEMONDE

Collège BIATSS :  
Virginie MULLIER                      procuration à Anthony LENS

Personnalités extérieures :  
Corinne DELVALLET                      procuration à Gilles TOULEMONDE  
Cosimo PRETE                              procuration à Jean-Christophe CAMART

## Étaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de M. le recteur Chancelier des universités : Manuel HERNU

Vice-président du conseil d'administration : Damien CUNY

Vice-président en charge des relations humaines et de la politique sociale : Philippe VERVAECKE

Directeur général des services : Pierre-Marie ROBERT

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : Xavier FURON

Directrice des relations humaines : Céline HERMANT

Agent comptable : Delphine LIARD

Chef du service des affaires institutionnelles : Xavier BOLLENGIER

Secrétaire de séance : Nadège FONTAYNE

(...)

## 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

### 4-1. Délégations du conseil d'administration au président de l'université

**Marie-Dominique SAVINA, directrice générale des services adjointe**, présente le document distinguant les actes pour lesquels une délégation du CA au président est proposée et ceux pour lesquels cette délégation n'est pas souhaitée.

Elle précise que cette démarche de délégation est habituelle en début de mandat. Elle permet d'éviter des ordres du jour du CA très étendus.

Elle précise qu'un bilan de l'utilisation de cette délégation sera présenté au CA en fin d'année et que cette délégation est réalisée sous contrôle des membres du CA.

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'Université de Lille approuve les délégations du conseil d'administration au Président suivantes :

Types de convention visés par la délégation du CA au président de l'université	Types de convention n'entrant pas dans le champ de la délégation du CA au président d'université
<ul style="list-style-type: none"><li>- accords et conventions liés à l'activité de recherche</li><li>- accords et conventions liées à la formation tout au long de la vie</li><li>- conventions relatives à la vie culturelle et étudiante (notamment Pass Culture, soirées Maison des étudiants)</li><li>- conventions relatives aux dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap</li><li>- conventions de mise à disposition de l'enceinte et des locaux, de matériels ou de personnels de l'université, notamment en vue de l'organisation de séminaires, colloques, ou d'un partenariat de formation (à l'exception des partenariats internationaux).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- accords et conventions liés à l'activité internationale</li><li>- convention de partenariat de formation avec délocalisation de la formation</li><li>- conventions relatives au patrimoine (acquisition ou cession immobilière)</li><li>- emprunts</li><li>- prises de participation</li><li>- créations de filiales et de fondations</li><li>- acceptation des dons et legs</li><li>- admissions en non-valeur</li><li>- subventions versées à l'initiative des composantes</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- conventions relatives à la participation à un événement particulier d'ordre sportif, culturel ou scientifique</li> <li>- conventions relatives aux avantages accordés aux personnels (notamment restauration collective, développement durable)</li> <li>- conventions université de Lille - Amue</li> <li>- conventions de cession de biens informatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- subventions versées à l'initiative de l'université</li> <li>- subventions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- conventions relatives à la perception de recettes par l'université dans les conditions prévues à l'article 187 du décret n°2012-1246</li> <li>- délégation permanente en vue d'ester en justice</li> </ul>	

**Le Président de l'Université**

**Jean-Christophe CAMART**



<p>Nombre de votants : <b>37</b>  Pour : <b>34</b>  Contre : <b>3</b>  Abstention : <b>0</b></p>
--